

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 071-217104686-20240322-020_2024-DE



SEANCE ordinaire du 22 mars 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 08/03/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Stéphane GIRARD
M. Patrick JURY = pouvoir à M. Dominique RAVAUT
M. Aimé MAIERON = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Patrick CAMUS = pouvoir à M. Loïc GARNIER

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Rosaria SWIADEK

Délibération n° 020 2024

Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2024

Madame l'Inspectrice d'Académie nous demande de renouveler la validation de l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée (tous les 3 ans) ; une réponse est attendue pour le 31 mars au plus tard.

Pour mémoire, un avis favorable sur l'organisation scolaire de 4 jours par semaine avait émis le 26 mars 2021 (délibération n° 014/2021).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil émet un avis favorable pour renouveler l'organisation du Temps Scolaire de 4 jours par semaine à compter de la prochaine rentrée et ceci pour une durée de 3 ans.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND